

DELIBERATION N° DEL2025/06/19-04
Du conseil municipal du 19 juin 2025

Date de convocation : 13 juin 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 23 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Accusé de réception en préfecture
N° 000845-20250619-DEL25-06-19-04-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, FANFANI Antoine, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, ROUCHERE Anne-Marie, JOUANNE Lydie, FORNERET Sarah, MALERBA Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame Muriel LERAUX qui donne pouvoir à Madame Isabelle GALMEL, Madame Sandra YBERT qui donne pouvoir à Madame Lydie MALERBA, Monsieur Pierre EDINE qui donne pouvoir à Monsieur Arnaud COUILLARD.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 12	Absents : 3	Procurations : 3
Votants : 15		

Monsieur Luc AUBIN a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

L'entreprise « Les escargots de Pirou », sise 4 La Couillarderie à Pirou souhaite louer la salle polyvalente, et spécifiquement la cuisine, pour la transformation de sa production. Monsieur BROSSAT, producteur, souhaite louer la salle en semaine et uniquement en journée. Il pourra s'adapter au planning de location de la salle (associations, don du sang...).

Ses besoins d'utilisation sont :

- D'octobre à décembre : les jours disponibles
- De janvier à septembre : un jour par semaine environ

Cette transformation demande peu de matériel. Selon l'équipement disponible et au besoin, le producteur se propose d'apporter (à ses frais) une petite cellule de refroidissement et un petit mixeur.

Le plan de maîtrise sanitaire auquel s'astreint le producteur intègre un nettoyage avant et après chaque utilisation soit deux fois par jour.

L'utilisation de la salle sera couverte par son assurance professionnelle.

Les élus ne s'opposent pas à la demande mais cela nécessite quelques précisions (besoins en vaisselle et ustensiles de cuisine...)

A partir de septembre 2025, la cantine de l'école ne sera plus affectée à l'usage du repas des enfants. Il est donc décidé de proposer au demandeur l'utilisation de la cantine, même si elle est moins équipée que la cuisine de la salle polyvalente.

La mairie doit pouvoir se garder la possibilité d'annuler une réservation en cas de demande de location « de dernière minute » lors d'une inhumation par exemple.

Les élus souhaitent un engagement de la part du demandeur pour l'utilisation des locaux jusqu'au 31 décembre 2025.

Où l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- de **PROPOSER** la location au tarif de 50€ par journée sous réserve de la prise en compte des remarques ci-dessus.
- de **PROPOSER** au demandeur un engagement jusqu'au 31 décembre 2025.

- de **se GARDER** la possibilité d'annuler une réservation en cas de demande de location exceptionnelle « de dernière minute ».
- de **CHARGER** Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires à la poursuite du dossier.

ADOPTÉ : à 14 voix pour ;
à 0 voix contre ;
à 1 abstention.

Le secrétaire de séance
Luc AUBIN



Le Maire

Rodolphe JARDIN

050-215000845-20250619-DEL25-06-19-04-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le **27 JUIN 2025**

Publication sur le site internet le **27 JUIN 2025**